

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 882 008

②1 N° d'enregistrement national : **05 01431**

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 2/46 (2006.01), B 60 N 3/10

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11.02.05.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 18.08.06 Bulletin 06/33.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE
Société en nom collectif — FR.

⑦2 Inventeur(s) : ERCOLANO TONY et STOOF
FREDDY.

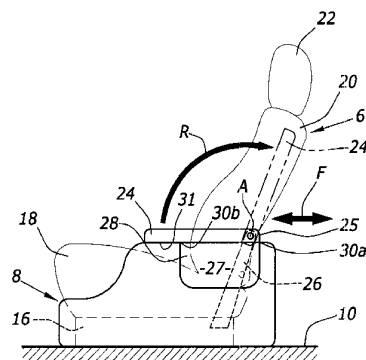
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

⑤4 HABITACLE DE VEHICULE AUTOMOBILE, ET VEHICULE AUTOMOBILE CORRESPONDANT.

⑤7 Cet habitacle est du type comprenant:
- au moins un siège (6);
- une console (8), la console (8) présentant un évidement formant réceptacle (27) et munie d'une ouverture (28) d'accès, le siège (6) et la console (8) étant mobiles l'un par rapport à l'autre;
- un organe (24) de fermeture de l'ouverture d'accès de la console (8); et
- un accoudoir (24) fixé sur le siège (6), l'accoudoir (24) étant mobile par rapport au siège (6) entre une première position et une deuxième position.

Selon un aspect de l'invention, l'accoudoir (24) constitue l'organe de fermeture, l'accoudoir (24) fermant au moins en partie l'ouverture (28) d'accès dans la première position et libérant l'ouverture (28) d'accès dans la deuxième position.



FR 2 882 008 - A1



La présente invention concerne un habitacle de véhicule automobile, du type comprenant :

- au moins un siège ayant une assise et un dossier ;
- une console, la console présentant un évidement formant réceptacle et étant munie d'une ouverture d'accès au réceptacle, le siège et la console étant mobiles l'un par rapport à l'autre ;
- un organe de fermeture de l'ouverture d'accès de la console ; et
- un accoudoir fixé sur le siège, l'accoudoir étant mobile par rapport au siège entre une première position et une deuxième position ;

10 L'accoudoir et la console munie d'un réceptacle, qui constitue un espace de rangement, augmentent l'agrément d'utilisation du véhicule. L'organe de fermeture permet d'obturer le réceptacle et de cacher son contenu à la vue d'une personne située à l'extérieur du véhicule. Le déplacement relatif entre la console et le siège permet de modifier l'agencement de l'habitacle à la convenance d'un utilisateur.

15 Le document FR 2 851 963 décrit un habitacle de véhicule automobile du type précité, dans lequel l'organe de fermeture est un rideau coulissant.

Cependant, la réalisation de tels aménagements dans l'habitacle d'un véhicule automobile augmente le coût de fabrication.

20 Un but de l'invention est de fournir un habitacle de véhicule automobile aménagé avec une console et un accoudoir, et qui présente un coût de fabrication réduit.

A cet effet, l'invention propose un habitacle de véhicule automobile du type précité, caractérisé en ce que l'accoudoir constitue l'organe de fermeture, l'accoudoir fermant au moins en partie l'ouverture d'accès dans la première position et libérant l'ouverture d'accès dans la deuxième position.

25 Selon d'autres modes de réalisation, l'habitacle de véhicule automobile comprend une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prise(s) isolément ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

30

- la première position est une position de service dans laquelle l'accoudoir s'étend sensiblement parallèlement à l'assise sur le côté du siège pour permettre à un occupant de reposer son bras sur l'accoudoir, et la deuxième position est une position relevée dans laquelle l'accoudoir s'étend sensiblement le long du dossier du siège ;

- l'ouverture ouvre le réceptacle perpendiculairement à l'assise ;

- l'ouverture se situe sensiblement dans un plan parallèle à l'assise, et l'accoudoir présente, dans la première position, une face inférieure sensiblement parallèle à l'assise ;

- le siège et la console sont mobiles l'un par rapport à l'autre en translation suivant une direction longitudinale, l'accoudoir présentant, dans la première position, une dimension suivant la direction longitudinale qui est supérieure à celle de l'ouverture ;

- le siège et la console sont déplaçables l'un par rapport à l'autre suivant la direction longitudinale suivant une course maximale, la différence entre la dimension suivant la direction longitudinale de l'accoudoir dans la première position et la dimension suivant la direction longitudinale de l'ouverture d'accès étant supérieure ou égale à la course maximale ;

- l'habitacle comprend deux sièges, la console étant située entre les deux sièges, chaque siège comprenant un accoudoir constituant un organe de fermeture recouvrant une partie de l'ouverture d'accès dans la première position de l'accoudoir, les deux accoudoirs fermant ensemble la totalité de l'ouverture ;

- le ou chaque siège est monté mobile en translation dans l'habitacle ;

- la console est montée mobile en translation dans l'habitacle.

L'invention concerne également un véhicule automobile comprenant un habitacle tel que défini ci-dessus.

L'invention et ses avantages seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple, et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique de dessus d'un habitacle de véhicule automobile conforme à l'invention, comprenant deux sièges et une console disposés dans une première configuration ;

- la figure 2 est une vue en coupe selon II-II dans un plan longitudinal médian de l'habitacle de la figure 1 ; et

- les figures 3 et 4 sont des vues analogues respectivement aux figures 1 et 2, les sièges et la console étant disposés dans une deuxième configuration.

Tel que représenté sur la figure 1, un véhicule automobile 2 comprend un habitacle 4.

Dans la suite, les orientations utilisées sont les orientations habituelles des véhicules automobiles. Ainsi, les termes « gauche », « droite », « inférieur », « supérieur », « avant », « arrière », « longitudinal » et « transversal » s'entendent par rapport à la direction d'appui du véhicule sur le sol (perpendiculaire au plan de la figure 1), considérée comme verticale, et par rapport à la position du conducteur et au sens d'avancement en marche avant du véhicule automobile, illustré par une flèche S sur la figure 1.

Le véhicule 2 présente une direction longitudinale L, qui est perpendiculaire à la direction d'appui du véhicule sur le sol et qui s'étend de l'arrière vers l'avant du véhicule, et une direction transversale T perpendiculaire à la direction longitudinale L et à la direction d'appui.

L'habitacle 4 comprend des sièges 6 avant disposés côte à côte, tournés vers l'avant, et espacés transversalement, et une console centrale 8 disposée entre les sièges 6.

Les sièges 6 et la console 8 sont montés sur un plancher 10 de l'habitacle 4.

L'habitacle 4 est délimité à l'avant par un tableau de bord supportant un volant de direction 14 disposé longitudinalement en regard du siège conducteur situé à gauche (en bas sur la figure 1).

Chaque siège 6 comprend une base 16 (représentée en pointillés), une assise 18, un dossier 20, un appui tête 22 et un accoudoir 24.

De façon connue en soi, la base 16 est montée coulissante sur le plancher 10 longitudinalement suivant une course maximale prédéterminée, comme illustré par les flèches F, de façon à pouvoir régler la position longitudinale de chaque siège 6 par rapport au plancher 10.

5 L'assise 18 et le dossier 20 sont montés sur la base 16. De façon connue en soi, l'assise 22 et le dossier 24 sont réglables, et permettent par exemple un réglage de la hauteur et de l'inclinaison de l'assise 22 par rapport à la base 16, et un réglage de l'inclinaison du dossier 20 par rapport à la base 16.

10 L'appui-tête 22 est fixé sur une extrémité supérieure du dossier 20.

L'accoudoir 24 est allongé et disposé sur le côté du dossier 20 de chaque siège 6 adjacent à l'autre siège, de sorte que l'accoudoir 24 se situe entre les sièges 6.

15 Plus précisément, comme cela est mieux visible sur la figure 2, l'accoudoir 24 est articulé par une extrémité arrière 25 sur une platine 26 solidaire de la base 16 autour d'un axe A transversal et horizontal (perpendiculaire au plan de la figure 2), comme illustré par la flèche R.

20 L'accoudoir 24 peut être immobilisé dans une position de service (en traits pleins) permettant à un occupant de reposer son bras sur l'accoudoir 24, ou une position relevée (en traits mixtes) permettant d'écarter l'accoudoir 24.

Dans la position de service, l'accoudoir 24 s'étend sensiblement horizontalement vers l'avant à partir de son extrémité 25, de façon à se placer à côté d'un occupant assis sur le siège 6.

25 Dans la position relevée, l'accoudoir 24 s'étend sensiblement verticalement vers le haut à partir de son extrémité 25 le long du dossier 20.

La console 8 présente un évidement formant réceptacle 27 et possédant une ouverture d'accès 28 ménagée sur le dessus de la console 8, de sorte que le réceptacle 27 est ouvert vers le haut. L'ouverture 28 est
30 délimitée par des bords arrière 30a, avant 30b, et latéraux 30c (figure 1).

Comme cela est mieux visible sur la figure 1, les deux accoudoirs 24 en position de service s'étendent côte à côte au-dessus de l'ouverture 28 en la recouvrant. Chaque accoudoir 24 recouvre la moitié de l'ouverture 28.

Par ailleurs, comme cela est mieux visible sur la figure 2, en position de service, chaque accoudoir 24 présente une surface inférieure sensiblement horizontale 31 qui est adjacente et éventuellement en contact avec les bords 30a, 30b, 30c de l'ouverture 28.

Ainsi, les accoudoirs 24 en position de service ferment l'ouverture 28 et empêchent d'accéder au réceptacle 27 ou de voir ce que contient le réceptacle 27.

En position relevée, chaque accoudoir 24 est dégagé de l'ouverture 28 et libère l'accès au réceptacle 27.

Ainsi, les accoudoirs 24 constituent les organes de fermeture de l'ouverture 28, chaque accoudoir 24 fermant une partie de l'ouverture 28 en position de service, et autorisant l'accès au réceptacle 27 en position relevée.

Chaque accoudoir 24 présente une longueur supérieure à la dimension de l'ouverture 28 suivant la direction longitudinale L, et une largeur sensiblement égale à la moitié de la dimension de l'ouverture 28 suivant la direction transversale T.

De préférence, la différence entre la longueur de l'accoudoir 24 et la dimension de l'ouverture 28 suivant la direction longitudinale L est supérieure ou égal à la course maximale de déplacement longitudinal F du siège 6 par rapport à la console 8.

Dans la position la plus avancée du siège 6 (figure 1 et 2), une extrémité arrière 25 de l'accoudoir 24 se situe en regard d'un bord arrière 30a de l'ouverture 28, et l'accoudoir 24 s'étend au-delà d'un bord avant 30b de l'ouverture 28.

Lorsque le siège 6 est en position extrême reculée (figure 3 et 4), l'extrémité avant 33 de l'accoudoir 24 se situe en regard du bord avant 30b

de l'ouverture 28, et l'accoudoir 24 s'étend à l'arrière au-delà du bord arrière 30a de l'ouverture 28.

Ainsi, quelque soit la position longitudinale du siège 6, l'accoudoir 24 en position de service obture l'ouverture 28.

5 L'ouverture 28 et les faces inférieures 31 des accoudoirs 24 en position de service s'étendent parallèlement, dans un plan sensiblement horizontal parallèle à la direction L de déplacement des sièges 6 par rapport à la console 8. Ainsi, les sièges 6 peuvent être déplacés longitudinalement, lorsque les accoudoirs 24 sont en position de service, sans que les
10 accoudoirs 24 n'interfèrent avec la console 8, et les accoudoirs 24 ferment convenablement l'ouverture 28 dans les différentes positions longitudinales des sièges 6.

Les accoudoirs 24 constituant des organes de fermeture de l'ouverture 28 du réceptacle permettent de limiter un nombre d'organes. Par
15 conséquent, l'habitacle 4 est aménagé tout en réduisant le coût de fabrication de l'ensemble.

La fixation de chaque accoudoir 24 sur le siège 6 associé assure que l'accoudoir 24 se déplace conjointement au siège 6 lorsque la position longitudinale du siège 6 est modifiée. Ainsi, l'accoudoir 24 est en
20 permanence positionné de façon ergonomique relativement au siège 6.

En variante, la console 8 est montée coulissante longitudinalement sur le plancher 10.

En variante, l'habitacle 4 comprend un unique accoudoir 24, fixé sur un des deux sièges 6 avant, par exemple le siège conducteur, l'accoudoir 24
25 étant de largeur égale ou supérieure à la dimension transversale de l'ouverture 28, de façon à obturer à lui seul l'ouverture 28.

L'invention s'applique aux sièges avant ou arrière de véhicules automobiles.

REVENDICATIONS

1. Habitacle de véhicule automobile, du type comprenant :
- au moins un siège (6) ayant une assise (18) et un dossier (20) ;
 - 5 - une console (8), la console (8) présentant un évidement formant réceptacle (27) et étant munie d'une ouverture (28) d'accès, le siège (6) et la console (8) étant mobiles l'un par rapport à l'autre ;
 - un organe de fermeture de l'ouverture (28) d'accès de la console (8) ; et
 - 10 - un accoudoir (24) fixé sur le siège (6), l'accoudoir (24) étant mobile par rapport au siège (6) entre une première position et une deuxième position ;
- caractérisé en ce que l'accoudoir (24) constitue l'organe de fermeture, l'accoudoir (24) fermant au moins en partie l'ouverture (28) d'accès dans la
- 15 première position et libérant l'ouverture (28) d'accès dans la deuxième position.
- 2.- Habitacle selon la revendication 1, caractérisé en ce que la première position est une position de service dans laquelle l'accoudoir (24)
- 20 s'étend sensiblement parallèlement à l'assise (18) sur le côté du siège (6) pour permettre à un occupant de reposer son bras sur l'accoudoir (24), et la deuxième position est une position relevée dans laquelle l'accoudoir (24) s'étend sensiblement le long du dossier (20) du siège (6).
- 25 3.- Habitacle selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'ouverture (28) ouvre le réceptacle (27) perpendiculairement à l'assise (18).
- 4.- Habitacle selon la revendication 3, caractérisé en ce que
- 30 l'ouverture (28) se situe sensiblement dans un plan parallèle à l'assise (18)

et, en ce que l'accoudoir (24) présente, dans la première position, une face inférieure (31) sensiblement parallèle à l'assise (18).

5 5.- Habitacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le siège (6) et la console (8) sont mobiles l'un par rapport à l'autre en translation suivant une direction longitudinale, l'accoudoir (24) présentant, dans la première position, une dimension suivant la direction longitudinale qui est supérieure à celle de l'ouverture (18).

10 6.- Habitacle selon la revendication 5, caractérisé en ce que le siège (6) et la console (8) sont déplaçables l'un par rapport à l'autre suivant la direction longitudinale suivant une course (F) maximale, la différence entre la dimension suivant la direction longitudinale de l'accoudoir (24) dans la première position et la dimension suivant la direction longitudinale de l'ouverture (28) d'accès étant supérieure ou égale à la course (F) maximale.

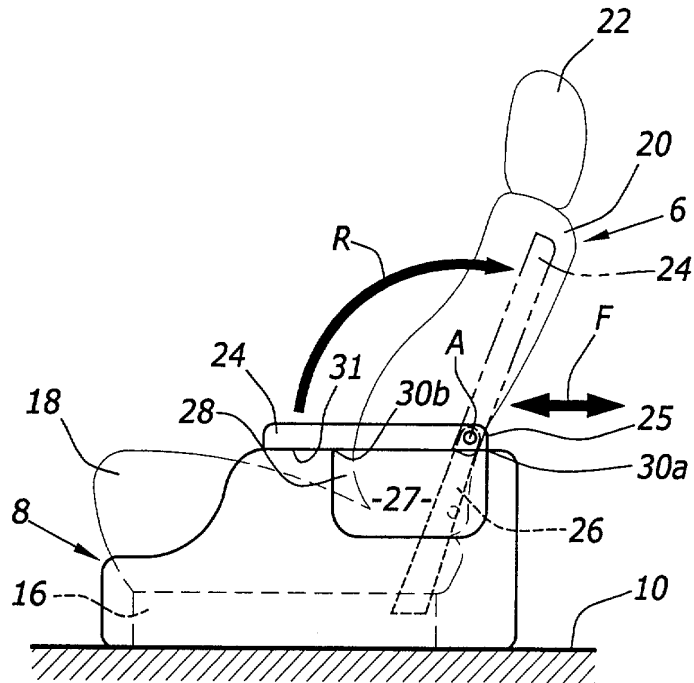
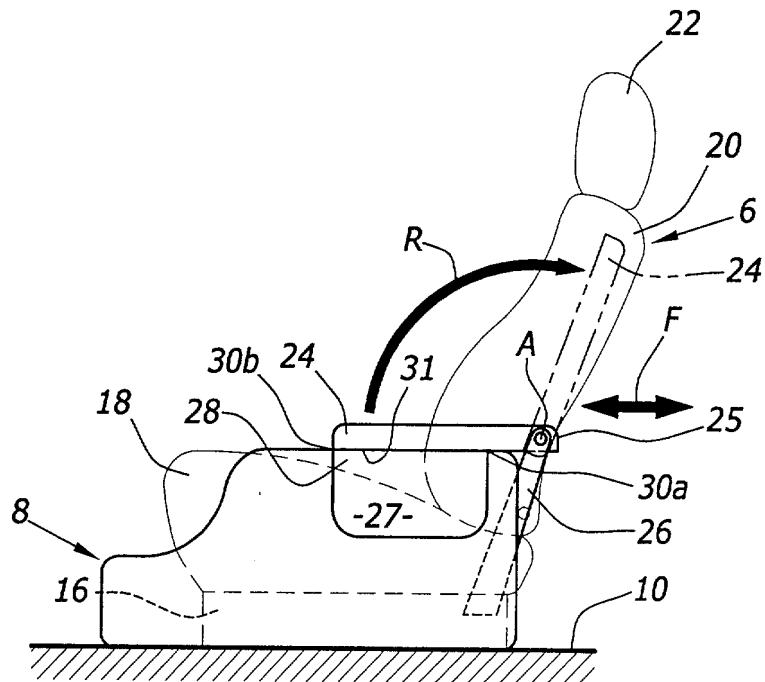
15 7.- Habitacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend deux sièges (6), la console (8) étant située entre les deux sièges (6), chaque siège (6) comprenant un accoudoir (24) constituant un organe de fermeture recouvrant une partie de l'ouverture (28) d'accès dans la première position de l'accoudoir (24), les deux accoudoirs (24) fermant ensemble la totalité de l'ouverture (28).

25 8.- Habitacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le ou chaque siège est monté mobile en translation dans l'habitacle (4).

30 9.- Habitacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la console (8) est montée mobile en translation dans l'habitacle.

10.- Véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il comprend un habitacle selon l'une quelconque des revendications précédentes.

2/2

**FIG. 2****FIG. 4**

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0501431 FA 661328**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18-11-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2851963 A	10-09-2004	EP 1454789 A1	08-09-2004
EP 1493624 A	05-01-2005	CN 1576106 A US 2005052044 A1	09-02-2005 10-03-2005
US 4685729 A	11-08-1987	AUCUN	
US 5720514 A	24-02-1998	AUCUN	
DE 10341664 A1	31-03-2005	AUCUN	